



## Recours Suite acquisition véhicule d'occasion

Par Lum9, le 13/07/2016 à 18:34

Bonjour,

Le 14 juin j'ai acheté une Mazda MX-6 d'occasion a un vendeur PRO à Six-fours-plages (83). On a signé le certificat de cession et le soir même j'ai fait le virement bancaire. Le vendeur devait passer le contrôle technique, réparer ce qui n'allait pas et me livrer le véhicule, l'affaire de quelques jours en principe.

Mais voila, 15 jours injoignable et garage fermé, puis quand enfin joignable, problème de contre-visite au contrôle technique, puis impossible de trouver la pièce, puis injoignable encore et encore...

j'arrive a joindre sa mère (parce que j'ai cherché sa famille sur le web !) qui me dit qu'il est injoignable parce que en Suisse en ce moment, et quand je demande, au bout d'un mois quand même, le remboursement de mon virement et qu'elle se garde sa voiture, réponse : NON ! un achat est irrévocable...donc pas de remboursement, et la voiture si on daigne me la donner dans 3 mois je dois m'estimer chanceux c'est ça ??

Que puis-je faire ? mon idée c'est, dès vendredi 15 juillet 2016, dépôt de plainte a la Gendarmerie pour escroquerie, et signalement de la société à la DGCCRF/DDPP. Quel autre recours aie-je à ma disposition ?

Merci